

# Commune de Mane

Compte rendu du Conseil Municipal  
du 03 Juillet 2017

Affichage  
Presse

## **I – Communauté Haute-Provence Pays de Banon :**

Les élus sont informés du travail de la Communauté pour laquelle les statuts devront être rapidement arrêtés.

Une Commission chargée de l'évaluation des charges transférées doit être constituée au sein du Groupement.

Monsieur Jacques DEPIEDS est désigné, à l'unanimité, pour siéger au sein de cette Commission.

## **II – Semaine scolaire – Rentrée 2017- 2018 :**

Le Conseil Municipal se prononce favorablement par 9 Voix «POUR» et 3 «ABSTENTIONS» au retour de la semaine de 4 jours. :

## **III – Acquisition Terrains MICHEL :**

Il est proposé à la Commune d'acquérir les 4 parcelles cadastrées :

Section E n° 542 – 561

Section A n° 66

Section ZA n° 156

pour le prix forfaitaire de 9000 €.

Considérant l'intérêt que revêt l'acquisition de chacune de ces parcelles, à l'unanimité, autorise cette acquisition.

## **IV – Questions diverses :**

Il est remis aux élus un bilan énergétique suite aux travaux d'économie d'énergie réalisés sur l'éclairage public. Le résultat s'avère très satisfaisant.

Séance levée à 22 heures.

Mane, le 04 Juillet 2017.



Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.